



Délibération

N° 105 - 2023

Définition de l'intérêt communautaire

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 49

Pouvoirs : 14

Votants pour : 63

Votants contre : -

Abstentions : -

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Présents : Cécile Duffat (suppléante), Richard Arnaud, Bernard Attavay, Aurélien Blanc, Sylvie Bogas, Myriam Boiteux, Alexandre Bolleau, Thierry Bekhit, Jean-Yves Brenier, Stéphane Bouchex-Bellomie, Rémi Chatelat, Bernard Castilla, Nora Chebbi, Cécile Dugourd, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Gehin, Nicole Genin, Corinne Georges, Frédéric Gonzalez, Sylvain Granger, Jérôme Grausi, Sophie Guillot Pivot, Azucena Hernandez, Jean-Paul Giroud (suppléant), Marie-Lise Perrin, Joseph Quiles, Annick Merle, Léon Paul Morgue, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Yvon Roller, Jean-Yves Roux, Francis Spitzner, Maria Sandrin, Jean-Louis Sbaffe, Stéphanie Tavernese-Roche, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Grégory Gibbons, Frédéric Vial

Pouvoirs :

Maurice Belantan donne pouvoir à Dominique Desamy
Martine Bert donne pouvoir à Jean-Yves Roux
Olivier Bonnard donne pouvoir à Annie Pourtier
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Luc Fabrizio donne pouvoir à Youri Garcia
Eric Gilbert donne pouvoir à Eric Teruel
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet
Stéphane Lefevre donne pouvoir à Denis Thollon
Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Eric Morel donne pouvoir à Frédéric Vial
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Simone Salas donne pouvoir à Myriam Boiteux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5214-16 ;

Vu la délibération n°137/2018 du 17 juillet 2018 définissant l'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération n°95/2022 du 13 juillet 2022 modifiant les statuts de l'intercommunalité dans le cadre du projet de territoire ;

Vu le rapport à l'attention des membres du conseil communautaire, annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de préciser l'intérêt communautaire de certaines compétences suite à la dernière modification des statuts et conformément au projet du territoire ;

Considérant que l'intérêt communautaire est défini par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers de ses membres ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

DÉCIDE que sont d'intérêt communautaire :

- Pour la compétence « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » :
 - Les zones d'aménagement concerté à vocation économique
 - L'intervention foncière ayant un intérêt territorial à vocation économique, hors zones d'activités
- Pour la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » :
 - L'accompagnement et le soutien d'acteurs et de projets en cohérence avec l'armature territoriale pour favoriser le maintien ou dynamiser le commerce dans les centres bourgs
- Pour la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » :
 - Les études et actions en matière de sensibilisation à l'environnement
 - La veille écologique sur le territoire communautaire
 - Le portage et l'animation du site Natura 2000 appelé "directive Habitats, faune, flore nommé Isle Crémieu et référencé FR8201727"
 - La participation aux projets et actions relatifs à la gestion de milieux naturels reconnus d'intérêt pour le territoire en concertation avec les gestionnaires concernés
 - L'intervention foncière ayant un intérêt territorial
 - Les actions en faveur de la sobriété énergétique
 - Les actions pour le développement d'énergies renouvelables, incluant l'accompagnement des communes dans leurs projets.

- ❖ Animation et coordination d'un conseil local de santé
- ❖ Création, gestion et entretien des maisons de santé pluriprofessionnelles situées sur les communes identifiées "polarités bassin de vie" structurant l'armature urbaine du territoire des Balcons du Dauphiné dans lesquelles les dynamiques sont à créer ou à renforcer.

DIT que la présente délibération abroge la délibération n° 137-2018 susvisée.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance
Frédéric Géhin



Le président,
Jean-Yves Brenier



- Pour la compétence « politique du logement et du cadre de vie » :
 - Les études, l'animation et les actions du Plan Local de l'Habitat (PLH) en vigueur
 - L'animation de la commission sociale intercommunale en faveur du logement et de l'hébergement des personnes éligibles au logement social
 - Des permanences de conseil aux habitants en matière d'habitat

- Pour la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » :
 - La piscine couverte des Balcons du Dauphiné située à Morestel
 - Les équipements sportifs liés aux lycées d'enseignement général auxquels sont rattachés les élèves du territoire au titre de la carte scolaire

- Pour la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » :
 - La coordination et le suivi des politiques petite enfance et enfance en lien avec les acteurs locaux, concernant les équipements, les centres de loisirs sans hébergement et les activités de la communauté de communes
 - Petite enfance
 - ❖ Création, aménagement, entretien et gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants du territoire communautaire
 - ❖ Création, aménagement, entretien et gestion des Relais Petite Enfance (RPE) du territoire communautaire
 - ❖ Animation du projet pédagogique
 - Enfance
 - ❖ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaires du mercredi et extrascolaires des enfants des communes membres sauf pour les communes de Morestel et des Avenièrès Veyrins Thuellins.
 - ❖ Animation du projet pédagogique
 - Insertion-inclusion
 - ❖ Le soutien aux politiques d'insertion socioprofessionnelle en faveur des publics fragilisés et éloignés de l'emploi
 - ❖ Le soutien aux politiques d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle dès l'enfance et jusqu'à 25 ans
 - Avenir médical



Délibération

N° 106 - 2023

Exonérations de la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) 2024

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 49

Pouvoirs : 14

Votants pour : 63

Votants contre : -

Abstentions : -

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-deux, le 21 septembre 2023, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Présents : Cécile Duffat (suppléante), Richard Arnaud, Bernard Attavay, Aurélien Blanc, Sylvie Bogas, Myriam Boiteux, Alexandre Bolleau, Thierry Bekhit, Jean-Yves Brenier, Stéphane Bouchex-Bellomie, Rémi Chatelat, Bernard Castilla, Nora Chebbi, Cécile Dugourd, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Gehin, Nicole Genin, Corinne Georges, Frédéric Gonzalez, Sylvain Granger, Jérôme Grausi, Sophie Guillot Pivot, Azucena Hernandez, Jean-Paul Giroud (suppléant), Marie-Lise Perrin, Joseph Quiles, Annick Merle, Léon Paul Morgue, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Yvon Roller, Jean-Yves Roux, Francis Spitzner, Maria Sandrin, Jean-Louis Sbaffe, Stéphanie Tavernese-Roche, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Grégory Gibbons, Frédéric Vial

Pouvoirs :

Maurice Belantan donne pouvoir à Dominique Desamy
Martine Bert donne pouvoir à Jean-Yves Roux
Olivier Bonnard donne pouvoir à Annie Pourtier
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Luc Fabrizio donne pouvoir à Youri Garcia
Eric Gilbert donne pouvoir à Eric Teruel
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet
Stéphane Lefevre donne pouvoir à Denis Thollon
Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Eric Morel donne pouvoir à Frédéric Vial
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Simone Salas donne pouvoir à Myriam Boiteux

Vu l'article L 1521 du Code général des impôts ;

Vu l'article L 2333-78 du Code général des collectivités locales ;

Vu le rapport à l'attention des membres du conseil communautaire, annexé à la présente délibération ;

Considérant la proposition d'exonération des locaux à usage industriel et commerciaux exonérables de TEOM eu égard au fait que les preuves qu'elles ne recourent pas au service de ramassage des ordures ménagères ont été fournies ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

DECIDE d'exonérer les établissements mentionnés dans l'annexe jointe à la délibération, ayant fourni l'ensemble des justificatifs nécessaires.

CHARGE monsieur le président de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux ainsi qu'aux services préfectoraux et au SYCLUM.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces dispositions.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance
Frédéric Géhin



BALCONS DU DAUPHINÉ
Le président,
Jean-Yves Brenier
ISERE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNES	ENSEIGNE	ADRESSE	PROPRIETAIRE
AVENIERES VEYRINS THUELLIN	WALIBI	LE GRAND MARAIS	WALIBI
AVENIERES VEYRINS THUELLIN	SCI JMV	39 ROUTE DU DAUPHINE	SCJ JMV
AVENIERES VEYRINS THUELLIN	SCI MACITEX	39 ROUTE DU DAUPHINE	SCI MACITEX
AVENIERES VEYRINS THUELLIN	SARL VEYRINOISE DE PLATRERIE	7 IMPASSE DE LA GRANDE TERRE	SCI DU MARAIS
ARANDON PASSINS	La carrosserie de Passins	2043 ROUTE DE LYON	SCI LES GRAVIERES CHRISTINE GRACIO
ARANDON PASSINS	Intermarché	LIEU DIT LE LANTEY	SODALIS 2
ARANDON PASSINS	BRICOMARCHE	LE LANTEY	IMMO MOUSQUETAIRES
BOUVESSE QUIRIEU	BERTRAND TP	12 RUE DE L'ETANG ZA	SCI ETANG DE LA FORGE
CORBELIN	OUATINAGE ET ASSEMBLAGE	Z A LA RIVOIRE	SARL OUATINAGE
CORBELIN	S2G Immo	ZA GIROUD	S2G IMMO
CREMIEU	SAS 2DSN	11 IMPASSE DES PLATANES - AB812	SAS 2DSN SEBASTIEN DUCROS
CREMIEU	CARREFOUR	ROUTE DE LYON	GROUPE PROVENCIA
MONTALIEU VERCIEU	CENTRE VALLEE BLEUE	RIVE GAUCHE	SEMCODA
MONTALIEU VERCIEU	LIDL	LIEUT DIT ANCLENOUX	LIDL MELANIE CHANEL
MORESTEL	LIDL	RUE PAUL CLAUDEL	LIDL MELANIE CHANEL

MORESTEL	GIFI	1369 ROUTE D'ARGENT	SAS GIFI MAG
MORESTEL	SAS BRICOLAGE MORESTEL	112 ROUTE D'ARGENT - AK90	SCI BRIMO ERIC BATISSE
MORESTEL	SAS ROUX	218 RUE PAUL CLAUDEL	SAS ROUX
PORCIEU AMBLAGNIEU	AU TOIT MALAIN	RUE DE CORNIOLAY	AU TOIT MALAIN
PORCIEU AMBLAGNIEU	SAS ASCONE	474 RUE DE CHAMPIN	SAS ASCONE
PORCIEU AMBLAGNIEU	SAS ASCONE	188 CHEMIN DE GOUIGOUILLON	SAS ASCONE
TIGNIEU JAMEYZIEU	LIDL	111 ROUTE DE CREMIEU	LIDL MELANIE CHANEL
TIGNIEU JAMEYZIEU	GIFI	37 RUE DU DAUPHINE	SAS GIFI MAG
TIGNIEU JAMEYZIEU	SAS ROUX	218 RUE PAUL CLAUDEL	SAS ROUX
TIGNIEU JAMEYZIEU	FEU VERET	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	MR BRICOLAGE / JMCX	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	ACTION France	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	GEMO	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	MY BEERS	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	LA HALLE AU SOMMEIL	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	MEDOR ET COMPAGNIE	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	KOSI CUISINES	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR

TIGNIEU JAMEYZIEU	DARTY	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	NINKASI	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	LA PATATERIE	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	CASA VIALE	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	SUBWAY	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	POKAWA	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	KFC	37 RUE DU DAUPHINE	ANIR
TIGNIEU JAMEYZIEU	ARMAND THIERRY H	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	ARMAND THIERRY F	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	JULES	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	BONOBO	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	ID KIDS	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	CAMAIEU	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	ETAM	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	CELIO	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	TALLY WEILJ	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	JENNYFER	37 RUE DU DAUPHINE	TDA

TIGNIEU JAMEYZIEU	INTERSPORT	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	LA HALLE AU X VETEMENTS	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	SO BIO	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	GIFI MAG	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	CHAUSSEA	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	GIANT	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	AFFLELOU	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	CASA France	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	DECATHLON EASY	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	KING JOUET	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	ORCHESTA PREMAMAN	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	CARLANCE	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	TAPE A L ŒIL	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	REAUTE CHOCOLAT	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	GENERALE OPTIQUE	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	BLEU LIBELLULE	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	ART CUT	37 RUE DU DAUPHINE	TDA

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 038-200068542-20230921-DEL106_2023-DE

TIGNIEU JAMEYZIEU	BOUYGUES	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	AROMA & BIOTY	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	GEORGES ET CORINNE	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
TIGNIEU JAMEYZIEU	NUESS	37 RUE DU DAUPHINE	TDA
VEZERONCE CURTIN	CASINO	230 ROUTE DE LA CHARTREUSE	CASINO SERVICES

Délibération

N° 107 - 2023

Avance de trésorerie au SIRISE dans le cadre de Terre de jeux 2024 : décision modificative n°2 du budget principal

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 49

Pouvoirs : 14

Votants pour : 63

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Présents : Cécile Duffat (suppléante), Richard Arnaud, Bernard Attavay, Aurélien Blanc, Sylvie Bogas, Myriam Boiteux, Alexandre Bolleau, Thierry Bekhit, Jean-Yves Brenier, Stéphane Bouchex-Bellomie, Rémi Chatelat, Bernard Castilla, Nora Chebbi, Cécile Dugourd, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Gehin, Nicole Genin, Corinne Georges, Frédéric Gonzalez, Sylvain Granger, Jérôme Grausi, Sophie Guillot Pivot, Azucena Hernandez, Jean-Paul Giroud (suppléant), Marie-Lise Perrin, Joseph Quiles, Annick Merle, Léon Paul Morgue, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Yvon Roller, Jean-Yves Roux, Francis Spitzner, Maria Sandrin, Jean-Louis Sbaffe, Stéphanie Tavernese-Roche, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Grégory Gibbons, Frédéric Vial

Pouvoirs :

Maurice Belantan donne pouvoir à Dominique Desamy
Martine Bert donne pouvoir à Jean-Yves Roux
Olivier Bonnard donne pouvoir à Annie Pourtier
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Luc Fabrizio donne pouvoir à Youri Garcia
Eric Gilbert donne pouvoir à Eric Teruel
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet
Stéphane Lefevre donne pouvoir à Denis Thollon
Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Eric Morel donne pouvoir à Frédéric Vial
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Simone Salas donne pouvoir à Myriam Boiteux

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Vu la délibération n°26-2023 du 23 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n°-2023 du 22 juin 2023 portant approbation de la décision modificative n°1 au budget principal 2023 ;

Vu le rapport à l'attention des membres du conseil communautaire, annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 27, en dépenses, en section d'investissement, afin de pouvoir procéder à une avance de trésorerie au bénéfice du SIRISE, afin d'assurer le financement des travaux de rénovation de la rivière artificielle, dans le cadre de Terres de jeux 2024 ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 038-200068542-20230921-DEL107_2023-DE



**après délibération,
le conseil communautaire :**

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal 2023, équilibrée dans les conditions suivantes présentées en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance
Frédéric Géhin

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le président,
Jean-Yves Brenier



Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Budget primitif 2023	Décision modificative n° 1	Décision modificative n° 2	TOTAL BP + DM 2023	Evolution DM2023/BP2023	
011	Charges à caractère général	4 500 000 €		4 500 000 €	0,00%	
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 085 000 €		11 085 000 €	0,00%	
014	Atténuations de produits	10 457 040 €		10 457 040 €	0,00%	
65	Autres charges de gestion courante	12 765 342 €		12 765 342 €	0,00%	
66	Charges financières	39 500 €		39 500 €	0,00%	
67	Charges exceptionnelles	15 500 €		15 500 €	0,00%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000 €		2 000 000 €	0,00%	
023	Virement à la section d'investissement	5 575 298,45 €		5 575 298 €	0,00%	
Total		46 437 680,45 €	0 €	46 437 680,45 €	0,00%	

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Budget primitif 2023	Décision modificative n° 1	Décision modificative n° 2	TOTAL BP + DM 2023	Evolution DM2023/BP2023	
013	Atténuations de charges	150 000 €		150 000 €	0,00%	
70	Produits des services et ventes diverses	1 403 094 €		1 403 094 €	0,00%	
73	Impôts et taxes	13 753 570 €		13 753 570 €	0,00%	
731	Fiscalité locale	15 885 287 €		15 885 287 €	0,00%	
74	Dotations, subventions et participations	9 709 554 €		9 709 554 €	0,00%	
75	Autres produits de gestion courante	173 433 €		173 433 €	0,00%	
002	Résultats de fonctionnement reportés	5 362 742,45 €		5 362 742,45 €	0,00%	
Total		46 437 680,45 €	0 €	46 437 680,45 €	0,00%	

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Budget primitif 2023	Décision modificative n° 1	Décision modificative n° 2	TOTAL BP + DM 2023	Evolution DM2023/BP2023	
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000 €		190 000 €	0,00%	
20	Immobilisations incorporelles	1 163 079,18 €		1 163 079 €	0,00%	
204	Subventions d'équipement versées	4 025 678,29 €		4 025 678 €	0,00%	
21	Immobilisations corporelles	3 769 727,89 €		3 769 728 €	0,00%	
23	Immobilisations en cours	16 333 620,78 €	-500 000 €	15 833 621 €	-3,06%	
26	Participations et créances rattachées	166 000 €		166 000 €	0,00%	
27	Autres immobilisations financières	0 €	500 000 €	500 000 €	100,00%	
4581	Opérations pour compte de tiers	0 €		0 €	0,00%	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	1 968 575 €	1 968 575 €	100,00%	
Total		25 648 106,14 €	1 968 575 €	0 € 27 616 681,14 €	7,68%	

Recettes d'investissement						
Chapitre	Budget primitif 2023	Décision modificative n° 1	Décision modificative n° 2	TOTAL BP + DM 2023	Evolution DM2023/BP2023	
10222	FCTVA	220 000 €		220 000 €	0,00%	
1068	Réserve (excédent fonctionnement reporté)	5 362 742,46 €		5 362 742 €	0,00%	
13	Subventions d'investissement	420 000 €		420 000 €	0,0%	
27	Autres immobilisations financières (recettes)	208 000 €		208 000 €	0,0%	
024	Produits de cessions	920 000 €		920 000 €	0,0%	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000 €	1 968 575 €	3 968 575 €	98,4%	
021	Virement de la section de fonctionnement	5 575 298,45 €		5 575 298 €	0,0%	
001	Solde d'exécution section d'invest.reporté	10 942 065,23 €		10 942 065,23 €	0,0%	
Total		25 648 106,14 €	1 968 575 €	0 € 27 616 681,14 €	7,6%	

● ● ● ●

Délibération

N° 108 - 2023

Terres de jeux 2024 : avance de trésorerie consentie au SIRISE

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 49

Pouvoirs : 14

Votants pour : 63

Votants contre : -

Abstentions : -

Présents : Cécile Duffat (suppléante), Richard Arnaud, Bernard Attavay, Aurélien Blanc, Sylvie Bogas, Myriam Boiteux, Alexandre Bolleau, Thierry Bekhit, Jean-Yves Brenier, Stéphane Bouchex-Bellomie, Rémi Chatelat, Bernard Castilla, Nora Chebbi, Cécile Dugourd, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Gehin, Nicole Genin, Corinne Georges, Frédéric Gonzalez, Sylvain Granger, Jérôme Grausi, Sophie Guillot Pivot, Azucena Hernandez, Jean-Paul Giroud (suppléant), Marie-Lise Perrin, Joseph Quiles, Annick Merle, Léon Paul Morgue, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Yvon Roller, Jean-Yves Roux, Francis Spitzner, Maria Sandrin, Jean-Louis Sbaffe, Stéphanie Tavernese-Roche, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Grégory Gibbons, Frédéric Vial

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Pouvoirs :

Maurice Belantan donne pouvoir à Dominique Desamy
Martine Bert donne pouvoir à Jean-Yves Roux
Olivier Bonnard donne pouvoir à Annie Pourtier
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Luc Fabrizio donne pouvoir à Youri Garcia
Eric Gilbert donne pouvoir à Eric Teruel
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet
Stéphane Lefevre donne pouvoir à Denis Thollon
Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Eric Morel donne pouvoir à Frédéric Vial
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Simone Salas donne pouvoir à Myriam Boiteux

Vu la délibération n°107-2023 portant décision modificative n°2 du budget principal prévoyant les crédits nécessaires à une avance de trésorerie au chapitre 27 ;

Vu le rapport à l'attention des membres du conseil communautaire, annexé à la présente délibération ;

Considérant le projet de rénovation de la rivière artificielle à Porcieu-Amblagnieu, porté par le SIRISE ;

Considérant la nécessité de renforcer la trésorerie du syndicat afin de lui permettre d'assurer le financement des travaux, dans l'attente du versement des subventions accordées ;

Considérant la possibilité de lui accorder une avance de trésorerie ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

APPROUVE l'avance de trésorerie consentie au SIRISE, pour un montant de 500 000 euros maximum.

PRECISE que cette avance pourra faire l'objet de plusieurs versements eu égard au besoin du syndicat, sur la base de certificats administratifs émis.

PRECISE que les sommes versées devront faire l'objet d'un remboursement du syndicat à la communauté de communes au plus tard au 30 juin 2025.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 27, article 27 638, en dépense d'investissement pour 500 000 €.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance
Frédéric Géhin



Le président,
Jean-Yves Brenier





Délibération

N° 109 - 2023

Octroi d'une garantie emprunt logement social – bailleur Alpes Isère Habitat (AIH) – réhabilitation de 10 logements sociaux « Le Liberté » aux Avenièrès Veyrins-Thuellin

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 49

Pouvoirs : 14

Votants pour : 63

Votants contre : -

Abstentions : -

Présents : Cécile Duffat (suppléante), Richard Arnaud, Bernard Attavay, Aurélien Blanc, Sylvie Bogas, Myriam Boiteux, Alexandre Bolleau, Thierry Bekhit, Jean-Yves Brenier, Stéphane Bouchex-Bellomie, Rémi Chatelat, Bernard Castilla, Nora Chebbi, Cécile Dugourd, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Gehin, Nicole Genin, Corinne Georges, Frédéric Gonzalez, Sylvain Granger, Jérôme Grausi, Sophie Guillot Pivot, Azucena Hernandez, Jean-Paul Giroud (suppléant), Marie-Lise Perrin, Joseph Quiles, Annick Merle, Léon Paul Morgue, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Yvon Roller, Jean-Yves Roux, Francis Spitzner, Maria Sandrin, Jean-Louis Sbaffe, Stéphanie Tavernese-Roche, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Grégory Gibbons, Frédéric Vial

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Pouvoirs :

Maurice Belantan donne pouvoir à Dominique Desamy
Martine Bert donne pouvoir à Jean-Yves Roux
Olivier Bonnard donne pouvoir à Annie Pourtier
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Luc Fabrizio donne pouvoir à Youri Garcia
Eric Gilbert donne pouvoir à Eric Teruel
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet
Stéphane Lefevre donne pouvoir à Denis Thollon
Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Eric Morel donne pouvoir à Frédéric Vial
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Simone Salas donne pouvoir à Myriam Boiteux

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu la délibération n° 229-2020 du 17 décembre 2020 approuvant les règles d'octroi par les Balcons du Dauphiné de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux ;

Vu le rapport à l'attention des membres du conseil communautaire, annexé à la présente délibération ;

Considérant la demande formulée par courrier du 17 mai 2023, par le bailleur AIH de garantie de prêt pour l'opération de réhabilitation de 10 logements sociaux « Le Liberté » aux Avenières Veyrins-Thuellin ;

Considérant le contrat de prêt n° 147284 en annexe signé entre Alpes Isère Habitat, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

ACCORDE sa garantie à hauteur de 35,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 308 142,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 147284 constitué de 1 ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 107 849,70 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRECISE que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 038-200068542-20230921-DEL109_2023-DE



Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance
Frédéric Géhin

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le président,
Jean-Yves Brenier





Délibération

N° 110 - 2023

Octroi d'une garantie emprunt logement social – bailleur
Société d'Économie Mixte de Construction du Département de
l'Ain (SEMCODA) – réhabilitation de 28 logements « chemin
des vignes » aux Avenières Veyrins-Thuellin

Nombre de conseillers
en exercice : 73

Présents : 49

Pouvoirs : 14

Votants pour : 63

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Présents : Cécile Duffat (suppléante), Richard Arnaud, Bernard Attavay, Aurélien Blanc, Sylvie Bogas, Myriam Boiteux, Alexandre Bolleau, Thierry Bekhit, Jean-Yves Brenier, Stéphane Bouchex-Bellomie, Rémi Chatelat, Bernard Castilla, Nora Chebbi, Cécile Dugourd, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Gehin, Nicole Genin, Corinne Georges, Frédéric Gonzalez, Sylvain Granger, Jérôme Grausi, Sophie Guillot Pivot, Azucena Hernandez, Jean-Paul Giroud (suppléant), Marie-Lise Perrin, Joseph Quiles, Annick Merle, Léon Paul Morgue, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Yvon Roller, Jean-Yves Roux, Francis Spitzner, Maria Sandrin, Jean-Louis Sbaffe, Stéphanie Tavernese-Roche, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Grégory Gibbons, Frédéric Vial

Pouvoirs :

Maurice Belantan donne pouvoir à Dominique Desamy
Martine Bert donne pouvoir à Jean-Yves Roux
Olivier Bonnard donne pouvoir à Annie Pourtier
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Luc Fabrizio donne pouvoir à Youri Garcia
Eric Gilbert donne pouvoir à Eric Teruel
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet
Stéphane Lefevre donne pouvoir à Denis Thollon
Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Eric Morel donne pouvoir à Frédéric Vial
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Simone Salas donne pouvoir à Myriam Boiteux

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu la délibération n° 229-2020 du 17 décembre 2020 approuvant les règles d'octroi par les Balcons du Dauphiné de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux ;

Vu le rapport à l'attention des membres du conseil communautaire, annexé à la présente délibération ;

Considérant la demande formulée par courrier du 13 mars 2023, par le bailleur SEMCODA de garantie de prêt pour l'opération de réhabilitation de 28 logements sociaux « chemin des vignes » aux Avenières Veyrins-Thuellin ;

Considérant le contrat de prêt n° 143840 en annexe signé entre la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

ACCORDE sa garantie à hauteur de 35,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 028 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 143840 constitué de 1 ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 359 800 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRECISE que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Ainsi fait et délibéré,

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 038-200068542-20230921-DEL110_2023_1-DE



Le secrétaire de séance
Frédéric Géhin

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le président,
Jean-Yves Brenier





Délibération

N° 111 - 2023

Logement social – modification octroi garantie emprunt
prêt n° 76245 remplacé par prêt n° 143796
Société d'Economie Mixte de Construction du Département de
l'Ain (SEMCODA) - Construction 10 logements sociaux « rue de
l'église » à Tignieu-Jameyzieu

Nombre de conseillers
en exercice : 73

Présents : 49

Pouvoirs : 14

Votants pour : 63

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Présents : Cécile Duffat (suppléante), Richard Arnaud, Bernard Attavay, Aurélien Blanc, Sylvie Bogas, Myriam Boiteux, Alexandre Bolleau, Thierry Bekhit, Jean-Yves Brenier, Stéphane Bouchex-Bellomie, Rémi Chatelat, Bernard Castilla, Nora Chebbi, Cécile Dugourd, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Gehin, Nicole Genin, Corinne Georges, Frédéric Gonzalez, Sylvain Granger, Jérôme Grausi, Sophie Guillot Pivot, Azucena Hernandez, Jean-Paul Giroud (suppléant), Marie-Lise Perrin, Joseph Quiles, Annick Merle, Léon Paul Morgue, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Yvon Roller, Jean-Yves Roux, Francis Spitzner, Maria Sandrin, Jean-Louis Sbaffe, Stéphanie Tavernese-Roche, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Grégory Gibbons, Frédéric Vial

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Pouvoirs :

Maurice Belantan donne pouvoir à Dominique Desamy

Martine Bert donne pouvoir à Jean-Yves Roux

Olivier Bonnard donne pouvoir à Annie Pourtier

Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet

Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud

Luc Fabrizio donne pouvoir à Youri Garcia

Eric Gilbert donne pouvoir à Eric Teruel

Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet

Stéphane Lefevre donne pouvoir à Denis Thollon

Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi

Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla

Eric Morel donne pouvoir à Frédéric Vial

Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe

Simone Salas donne pouvoir à Myriam Boiteux

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération n° 229-2020 du 17 décembre 2020 approuvant les règles d'octroi par les Balcons du Dauphiné de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux ;

Vu le rapport à l'attention des membres du conseil communautaire, annexé à la présente délibération ;

Considérant la demande formulée par courrier du 15 mars 2023, par le bailleur SEMCODA, de garantie de prêt pour l'opération de construction de 10 logements sociaux « rue de l'église » à Tignieu-Jamezieu ;

Considérant le contrat de prêt n° 143796 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

ACCORDE sa garantie à hauteur de 35,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 836 500 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 143796 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 292 775 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRECISE que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 038-200068542-20230921-DEL111_2023-DE



Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance
Frédéric Géhin

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le président,
Jean-Yves Brehier

An official stamp in blue ink, circular in shape, with the text 'BALCONS DU DAUPHINE' at the top and 'COMMUNITE DE COMMUNES' at the bottom. In the center, the text 'LE PRESIDENT' is visible. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.